

# Bulletin d'adhésion 2019

NOM .....

PRÉNOM .....

ENTREPRISE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL .....

COMMUNE .....

TÉLÉPHONE .....

MOBILE .....

E-MAIL .....

SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK .....

DATE DE NAISSANCE .....

PRODUCTION PRINCIPALE : .....

Reconnait avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et des montants de cotisations, et déclare vouloir adhérer à l'association Agrobio19 en tant que (cochez la case correspondante) :

## COLLÈGE A

- Je suis agriculteur bio ou agricultrice bio - Adh : 65 €
- Je suis en deuxième année de conversion - Adh : 50 €

J'indique le cahier des charges auquel j'adhère :

## COLLÈGE B

- Je suis agriculteur ou agricultrice - Adh : 50 €
- Je suis en première année de conversion - Adh : 50 €
- J'ai un projet d'installation en agriculture - Adh : 25 €

## COLLÈGE C

- Je suis "ami" ou "amie" de la bio - Adh : 15 € minimum.
- Je suis artisan ou transformateur certifié bio - Adh : 65 €
- Je suis responsable d'une structure en relation avec la bio - Adh : 50 €

payée en

- espèces
- par chèque ..... n° .....

Bon pour adhésion

Fait à

le

Signature

## Qui sommes-nous ?

- Une association loi 1901, ouverte à tous les producteurs, porteurs de projets, et toutes personnes intéressées par la bio et/ou par une démarche écologique. Agrobio19 représente les producteurs de la Corrèze au sein de la FRAB (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique), de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) et de la FRCIVAM.
- Une équipe composée d'une animatrice et d'un conseiller élevage.



## Agrobio19

Cézarin  
19460 Naves  
www.agrobio19.com  
bio@agrobio19.com  
05 55 26 07 99

Les informations recueillies dans le bulletin ci-joint sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concerne.

Agrobio19 est soutenu financièrement par :



## ADHÉRER À LA FRAB ET À LA FNAB

La FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) est l'organisation professionnelle des producteurs biologiques français. Depuis 1978, elle représente et défend la profession d'agriculteur biologique dans les politiques publiques en France et en Europe. Elle est à l'initiative de nombreux projets de développement de ce mode de production.

La FRAB (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique) coordonne les actions de développement de l'agriculture biologique sur le territoire de Nouvelle Aquitaine. Ses actions sont portées par une équipe de 40 salariés, en partie mis à disposition des groupes départementaux.

## PARTICIPER À UN CIVAM

› Pour faire évoluer sa ferme à travers l'échange entre agriculteurs, le pied dans les champs, en complément de formation.

› Pour favoriser l'autonomie des fermes et des agriculteurs et des systèmes de production économes.

› Pour une agriculture ancrée dans son territoire.

L'association Agrobio19 s'est constituée comme CIVAM (Centre d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural) à sa formation. Elle travaille en lien avec les autres CIVAM du Limousin et le réseau CIVAM à l'échelle nationale.

Département



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •



LIMOUSIN

Région

National



# Pourquoi adhérer à Agrobio 19 ?

## ÊTRE INFORMÉ

de l'actualité des filières bio, des évolutions réglementaires, des aides à la bio... Ces informations vous sont données au moyen :

- des bulletins et guides techniques
- des lettres d'infos plus locales, par département.

## ÊTRE ACCOMPAGNÉ

dans vos démarches d'installation, de conversion, de développement de projets ou de transmission.

## ÊTRE RÉFÉRENCE

dans le guide des producteurs bio du Limousin.

## BÉNÉFICIER D'ACCÈS PRÉFÉRENTIELS

- Pour toutes les formations organisées par le réseau FRAB Nouvelle-Aquitaine (plus de 150 dates par an) et le Civam Limousin
- Pour toutes nos prestations techniques.
- Pour des outils de communication et pour les évènements organisés par Agrobio 19 (foire de Liginiac).

## ÊTRE CONSEILLÉ TECHNIQUEMENT

pour optimiser votre production biologique.

## ÉCHANGER ENTRE AGRICULTEURS

lors des rencontres techniques organisées (maraîchage, arboriculture, élevage, grandes cultures....).

## DÉVELOPPER VOS CIRCUITS DE VENTE

Agrobio 19 peut vous mettre en relation avec les opérateurs économiques en recherche de produits bio locaux (restauration collective, AMAP, marchés bio, magasins spécialisés,...).

## Les missions d'Agrobio 19

- Représenter et défendre les intérêts des producteurs bio.
- Accompagner les producteurs dans leur système vers une plus grande durabilité sociale, environnementale et économique.
- Faciliter l'installation des porteurs de projet et la transmission des fermes en bio.
- Développer des filières bio, locales et solidaires.
- Promouvoir l'agriculture biologique auprès des agriculteurs, des élus et du grand public.

## UNE SEULE COTISATION POUR 3 NIVEAUX D'ACTIONS

Sur chaque cotisation perçue, Agrobio 19 reverse une partie :  
› à la FNAB, fédération nationale  
› à la FRAB, fédération régionale  
› à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine  
Le reste de la cotisation permet à la structure départementale de mener ses actions d'accompagnement et de défense de l'agriculture biologique.

Visite technique gratuite sur la thématique de votre choix sur demande